

FESTIVAL DES IDÉES • PARIS

USPC

Université Sorbonne
Paris Cité

1^{ère} ÉDITION / 16 - 19 novembre 2016



APPEL À PROJETS ÉTUDIANTS DE USPC* CRÉATION ARTISTIQUE

thématique
« ÊTRE MACHINE »

DATE LIMITE
D'ENVOI DES CANDIDATURES
DIMANCHE 20 MARS 2016

* L'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) est une communauté d'universités et établissements qui regroupe :
l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, l'Université Paris Descartes, l'Université Paris Diderot, l'Université Paris 13,
l'EHESS, l'Inalco, l'IPGP, Sciences Po, le CNRS, l'INED, l'INRIA, l'INSERM, l'IRD.

PARTICIPEZ AU FESTIVAL DES IDÉES • PARIS !

L'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) organise le Festival des Idées • Paris et recherche des projets artistiques portés par ses étudiants.

Que votre projet soit déjà créé ou en développement, vous pouvez soumettre votre candidature pour intégrer la programmation du Festival des Idées • Paris dont la première édition a lieu du 16 au 19 novembre 2016 !

LE FESTIVAL DES IDÉES • PARIS – qu'est-ce que c'est ?

C'est un événement ouvert à tous dont le but est de prendre le contrepied des idées reçues, avec un regard subversif, original et corrosif.

Le Festival des Idées • Paris propose des cycles de débats, une programmation artistique professionnelle et étudiante, des ateliers : tous les formats sont les bienvenus pour aider à produire du sens et des idées.

Il se déroule **du mercredi 16 novembre au samedi 19 novembre 2016** et se concentre **sur les sites universitaires de USPC** tout en s'ouvrant sur la ville grâce à sa programmation dans **des établissements culturels partenaires** et des **espaces publics à Paris** annoncés prochainement.

Vos idées prendront vie partout !

« ÊTRE MACHINE » – pourquoi cette thématique pour la 1^{ère} édition ?

Le Festival des Idées • Paris 2016 interroge un des enjeux forts de notre époque : l'articulation humains-machines.

La condition humaine ne semble plus pouvoir se penser aujourd'hui sans prendre en compte notre « devenir machine ». Pourquoi les machines nous fascinent-elles ? Faut-il démystifier les technologies ? Nos comportements, nos identités, nos désirs nous rapprocheraient-ils de la machine ?

À QUI cet appel s'adresse-t-il ?

- Le porteur de projet doit être étudiant et inscrit en 2015-2016 dans l'un des établissements membres de USPC.
- Pour le spectacle vivant, assurez-vous de votre disponibilité du 16 au 19 novembre 2016. Pour tout autre projet, votre présence pendant le festival est souhaitée pour pouvoir échanger avec les publics, mais pas obligatoire. Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à se rendre disponibles pour participer aux rendez-vous préparatoires du festival.
- Aucune limite d'âge n'est imposée.
- Si le projet fait l'objet d'une demande de financement, il doit être porté par une association étudiante dont au minimum un membre est inscrit dans l'un des établissements de USPC.

QUELS SONT les projets soutenus ?

- Le projet peut être déjà créé ou être en développement.
- Le projet doit s'articuler avec la thématique « Être Machine ».
- Le projet peut être déjà financé ou faire une demande de financement.
- Le Festival des Idées a pour ambition d'aider les étudiants qui s'engagent sur de nouveaux types de projets, qu'il s'agisse de spectacles vivants, de concerts, de cinéma, de photographie, d'arts numériques, de BD, de dessin, de mashup, de street art, ou de tout autre format original, défricheur, décalé et aidant à penser le monde.
- Le projet peut être pensé pour des lieux originaux et variés : outre les salles de spectacle, nous encourageons les projets artistiques se proposant d'investir la ville, les halls des établissements universitaires, les parvis, la rue, etc.
- La durée du projet est de 1h maximum pour le spectacle vivant, 20 minutes maximum pour les créations audiovisuelles. Les projets « sans durée » (photographies, dispositifs immersifs, projets d'exposition, etc.) sont évidemment également pris en compte et encouragés.

POURQUOI participer au Festival des Idées • Paris ?

- Votre création sera programmée à Paris, sur l'un des sites partenaires du Festival : établissements universitaires, établissements culturels dans la ville ou espaces publics que nous vous annoncerons prochainement.
- Intégrée à une programmation riche, ambitieuse, diversifiée et cohérente, votre création bénéficiera d'une campagne de communication à l'échelle de la ville : large diffusion du programme, achat d'espaces publicitaires (presse papier, web), partenariats médias, etc.
- Le Festival peut participer au financement de votre projet (à hauteur maximale de 70% du budget, pour une enveloppe moyenne se situant entre 500€ et 3 000€).
- La dotation de chaque projet sera ajustée en fonction de la qualité des projets reçus et du nombre de projets sélectionnés.
- Sont également acceptés et encouragés les projets déjà créés et financés.
- Les projets sélectionnés peuvent être accompagnés administrativement et/ou artistiquement par les partenaires du Festival des Idées. Plus d'informations prochainement.

CALENDRIER prévisionnel

- Mardi 2 février 2016 : lancement de l'appel à création artistique pour les étudiants de USPC
- Dimanche 20 mars 2016 : date limite de dépôt des projets
- Mars-avril 2016 : étude des dossiers par le jury « création étudiante » / pré-sélection
- Avril 2016 : auditions des candidats pré-sélectionnés
- Avril 2016 : décision finale des lauréats de l'appel à projets et annonce des résultats
- Mai - novembre 2016 : accompagnement des projets sélectionnés
- 16 - 19 novembre 2016 : programmation du projet lors du Festival des Idées

COMMENT répondre à l'appel ?

Remplissez le formulaire de candidature en ligne et renvoyez-le avant le **dimanche 20 mars 2016 à 23h59** : <http://shiva.univ-paris5.fr/index.php?sid=64841&lang=fr>

Pour nous communiquer les pièces jointes et pour toute question, écrivez-nous à l'adresse **fdi@uspc.fr**

Pour toutes vos correspondances, indiquez comme objet « Candidature étudiante FDI / Titre du projet », ainsi que les nom et prénom du porteur de projet.



La présente diffusion ne
vaut pas soutien de la
manifestation par l'auteur.

 Kristina Alexanderson

RÈGLEMENT

RELATIF À L'APPEL À CRÉATION ÉTUDIANTE POUR LE FESTIVAL DES IDÉES DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS CITÉ

1/ Conditions d'éligibilité pour participer au Festival des Idées • Paris

- Le porteur de projet doit être étudiant et être inscrit dans l'un des établissements membres de USPC pour l'année 2015-2016 : l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, l'Université Paris Descartes, l'Université Paris Diderot, l'Université Paris 13, l'EHESP, l'Inalco, l'IPGP, Sciences Po.
- Si le projet fait l'objet d'une demande de financement, il doit être porté par une association étudiante dont au minimum un membre doit être inscrit en 2015-2016 dans l'un des établissements de USPC.
- Les candidats doivent compléter le dossier de candidature disponible sous forme de formulaire en ligne à l'adresse suivante : <http://shiva.univ-paris5.fr/index.php?sid=64841&lang=fr> Le lien est disponible sur le site de USPC (www.uspc.fr/festival-des-idees).
- Il est par ailleurs nécessaire de fournir les pièces complémentaires demandées.
- Le dossier de candidature doit être validé avant le dimanche 20 mars 2016 à 23h59.
- Les candidats qui souhaitent joindre des supports physiques (DVD, CD, book, etc.) à leur dossier peuvent le faire, avant le 19 mars 2016 minuit (cachet de la Poste faisant foi), en les envoyant à l'adresse postale suivante :
USPC – Université Sorbonne Paris Cité
Festival des Idées
190, avenue de France 75013 PARIS
- Les dossiers incomplets ne sont pas pris en compte.
- Les documents physiques envoyés ne sont pas retournés.

2/ Critères de sélection des projets

- Sont privilégiés les projets avec une présence prépondérante d'étudiants inscrits dans l'un des établissements de USPC lors de l'année 2015-2016.
- Sont privilégiés les projets mobilisant des étudiants de plusieurs établissements de USPC.
- Sont privilégiés des projets offrant un regard décalé, corrosif, qui bousculent les idées reçues. Tout type de projet est accepté : spectacle vivant, concert, cinéma, photographie, arts numériques, BD, dessin, mashup, street art, ou tout autre format original.
- Le projet doit être en lien avec la thématique « Être Machine ». La thématique doit s'entendre dans une acception large. Il ne s'agit pas uniquement de questionnements autour de la technique et du numérique, mais plus largement d'un questionnement sur ce qui nous définit en tant qu'être humain, sur certains de nos comportements grégaires, sur la société dans laquelle nous vivons et que nous contribuons à créer.

3/ Engagements de USPC

- USPC s'engage à mettre à disposition un lieu de présentation adapté à chaque création sélectionnée (espaces publics, établissements culturels partenaires, espaces sur les sites universitaires de USPC).
- USPC s'engage à mettre en œuvre un plan de communication assurant la promotion du festival auprès du public parisien.
- USPC s'engage à fournir aux participants un kit de communication composé du logo du festival et d'une phrase type à apposer sur les supports de diffusion des participants pour leur communication propre.
- USPC propose un accompagnement artistique et/ou administratif des projets sélectionnés, en lien avec les partenaires du Festival des Idées. Les modalités de cet accompagnement seront à définir en fonction de la nature des projets soutenus et des lieux d'accueil de ces créations.

4/ Soutien financier

- Toute demande de financement doit être portée par une association étudiante dont au minimum un membre est inscrit en 2015-2016 dans l'un des établissements de USPC.
- Les porteurs de projet qui souhaitent être accompagnés financièrement s'engagent à fournir un budget prévisionnel conforme au modèle de budget proposé en pièce jointe.
- Le budget prévisionnel doit être en équilibre (total des dépenses = total des recettes).
- Le Festival des Idées finance à hauteur maximale de 70% du budget global du projet, pour une enveloppe moyenne se situant entre 500€ et 3 000€.
- Certaines dépenses ne sont pas prises en charge : rémunération de personnels, frais de fonctionnement des associations. L'aide financière se concentre sur la création et la diffusion du projet (droits d'auteur, dispositif scénographique, visuel, sonore, achat ou location de matériel technique, supports de communication, etc.). Lors du jury « création étudiante », USPC se réserve le droit de modifier ou de refuser toute demande de subvention qu'il ne jugerait pas pertinente ou légitime.
- Les porteurs de projet qui recevront une aide financière du Festival des Idées s'engagent à fournir un bilan financier avant le 30 novembre 2016.
- Si le porteur de projet ne respecte pas ses engagements, l'équipe organisatrice se réserve le droit de supprimer l'aide financière prévue et/ou d'exiger le remboursement de la somme perçue.

RÈGLEMENT

RELATIF À L'APPEL À CRÉATION ÉTUDIANTE POUR LE FESTIVAL DES IDÉES DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS CITÉ

5/ Engagements des porteurs de projet

- Les porteurs de projet sont tenus d'assurer leur responsabilité et celle des participants pour les dommages corporels, matériels, immatériels, consécutifs ou non, qui pourraient être causés aux artistes et aux tiers à l'occasion de leur projet.
- Les porteurs de projet s'engagent à être présents aux réunions de préparation du festival auxquelles ils sont conviés.
- Les porteurs de projet s'engagent à respecter les formats indiqués dans le dossier d'inscription.
- Les participants aux projets s'engagent à respecter les horaires de programmation qui leur seront indiqués et qui figureront dans le programme de la manifestation.
- Les participants autorisent, dans le cadre du festival, toute utilisation de leur image à des fins de promotion, la captation photographique ou audiovisuelle éventuelle de leur projet, spectacle ou exposition, ainsi que l'utilisation des documents remis dans le cadre de l'appel à projets. Ces documents pourront notamment être utilisés dans les supports de promotion (documents imprimés, radiophoniques, audiovisuels), publiés sur le site Internet du festival ou sur celui de ses partenaires, et être communiqués aux médias qui en feront la demande.

6/ Gratuité des spectacles

- Les événements sélectionnés dans le cadre de cet appel sont en entrée libre dans la limite des places disponibles.

7/ Contraintes techniques

- **Les spectacles et les concerts** : les spectacles peuvent être des créations, des adaptations ou des reprises. L'équipe du Festival des Idées ne prend pas directement en charge l'acquittement des droits d'auteur. La durée maximum pour le spectacle vivant est fixée à une heure par spectacle. Des modifications sur les décors et l'habillage des scènes des lieux accueillant le festival ne pourront être entreprises que si la programmation générale de ces lieux n'en est pas affectée et devront se faire en accord exprès avec leurs responsables. La durée du montage et du démontage des décors et le nombre d'heures de répétition en amont du festival seront définis avec le lieu d'accueil du projet et l'équipe organisatrice du festival. Les participants devront prendre en charge le montage, le démontage de leur matériel et de leurs décors, ainsi que leur transport sur Paris.
- **Les expositions** : le nombre de pièces exposées sera fonction de leur taille et de la configuration du lieu. Sauf exception, le matériel scénographique, encadrement notamment, n'est pas fourni par l'organisation du festival ou par les salles accueillantes.
- **Les courts métrages** : la durée maximum pour les courts métrages est fixée à 20 minutes par film, générique compris. Tout type de film est accepté (fiction, documentaire, animation, etc.).
- L'équipe organisatrice du festival se réserve le droit de refuser la présentation d'éléments scéniques ou de pièces d'exposition dont l'encombrement ou les caractéristiques physiques ne permettraient pas le respect des règles de sécurité et en particulier en ce qui concerne la prévention des risques d'incendie, mais également en cas de non respect des règles d'hygiène, d'ordre public ou d'atteinte au droit à l'image d'autrui. La responsabilité de l'équipe organisatrice du festival ne pourra pas être engagée en cas de vol ou de dégradation des œuvres qui doivent rester sous la responsabilité des étudiants.
- L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser toute proposition pouvant heurter la sensibilité du public et de tout projet posant des problèmes de sécurité.

8/ Modification du projet

- Toute modification dans le projet ou la composition du groupe remet en cause la programmation de la manifestation. Elle doit être notifiée impérativement, pour accord préalable, à l'organisation du festival avant le 16 août 2016. L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser les ajustements proposés.

9/ Recours contentieux

- En raison de la souveraineté du jury, ne peuvent être discutés au contentieux ni le choix ni les modalités de la programmation de création artistique étudiante du Festival des Idées.

ÉLÉMENTS À ENVOYER

POUR QUE VOTRE PROPOSITION SOIT RECEVABLE

FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LIGNE

Le formulaire de candidature à compléter est consultable en ligne à l'adresse suivante :

<http://shiva.univ-paris5.fr/index.php?sid=64841&lang=fr>

également consultable à l'adresse : www.uspc.fr/festival-des-idees

DOCUMENTS À TRANSMETTRE PAR MAIL (fdi@uspc.fr), et à regrouper en un seul envoi

- La copie de la carte étudiante 2015-2016 du porteur de projet
- Le dossier de présentation de l'équipe et du projet
- Une matière visuelle et sonore complémentaire (facultatif) : film, captation, photographies, book, extraits vidéos, etc. Pour les fichiers volumineux, merci de bien vouloir les transférer via une plateforme de téléchargement type « WeTransfer »
- Le budget prévisionnel si vous souhaitez bénéficier d'une subvention (modèle en pièce jointe, à compléter) ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Le calendrier prévisionnel de réalisation du projet
- Pour les associations :
 - ✓ Statuts de l'association
 - ✓ Récépissé de déclaration initiale en Préfecture
 - ✓ Avis de parution au Journal Officiel

Si vous obtenez une aide financière du Festival des Idées, il vous sera demandé de fournir un bilan financier avant le 30 novembre 2016. Le projet doit présenter un budget en équilibre et certaines dépenses ne peuvent pas être prises en charge (rémunération de personnels, frais de fonctionnement des associations).

Envoyez-nous ces documents à l'adresse : fdi@uspc.fr avec comme objet :

« Candidature étudiante FDI / Titre du projet », et les nom et prénom du porteur de projet.

Attention, seuls les dossiers complets seront examinés par le jury !

USPC

Université Sorbonne
Paris Cité

Université Sorbonne Paris Cité
190 avenue de France 75013 Paris
www.uspc.fr
fdi@uspc.fr

L'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) est une communauté
d'universités et établissements qui regroupe :

l'Université Sorbonne Nouvelle, l'Université Paris Descartes, l'Université Paris Diderot, l'Université Paris 13,
l'EHESP, l'Inalco, l'IPGP, Sciences Po,
le CNRS, l'INED, l'INRIA, l'INSERM, l'IRD.